



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 8-2021

**concernant la création d'un cheminement
de mobilité douce avec ascenseur et
agrandissement du parking communal,
route des Deux-Villages 21**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
mardi 13 avril 2021, à 19h00

à la Grande salle, salle « Les Mossettes »
route des Deux-Villages 70

St-Légier-La Chiésaz, le 29 mars 2021

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'un montant de CHF 293'500.- pour le réaménagement et l'extension de l'espace « parking » sis à la route des Deux-Villages 21.

2. Préambule

Depuis de nombreuses années, les municipalités successives sont à la recherche de solution afin de sécuriser l'espace au droit du parking sis à l'ouest de la boulangerie Golay SA puis d'augmenter l'offre en stationnement dans le secteur du village de St-Légier-La Chiésaz. En effet, le nombre important d'entreprises commerciales ou de services concentré dans ledit secteur nécessite une offre en stationnement supérieure à l'actuelle que ce soit pour les véhicules deux-roues ou les automobiles.

Différentes démarches ont alors été entreprises auprès de propriétaires privées mais aucune n'a aboutie jusqu'à ce que la municipalité prenne connaissance du projet de construction de deux habitations collectives à proximité direct de l'administration communale. Dans le cadre de ce projet, des négociations se sont déroulées avec le maître de l'ouvrage afin d'étendre le parking public précité.

3. Présentation du projet

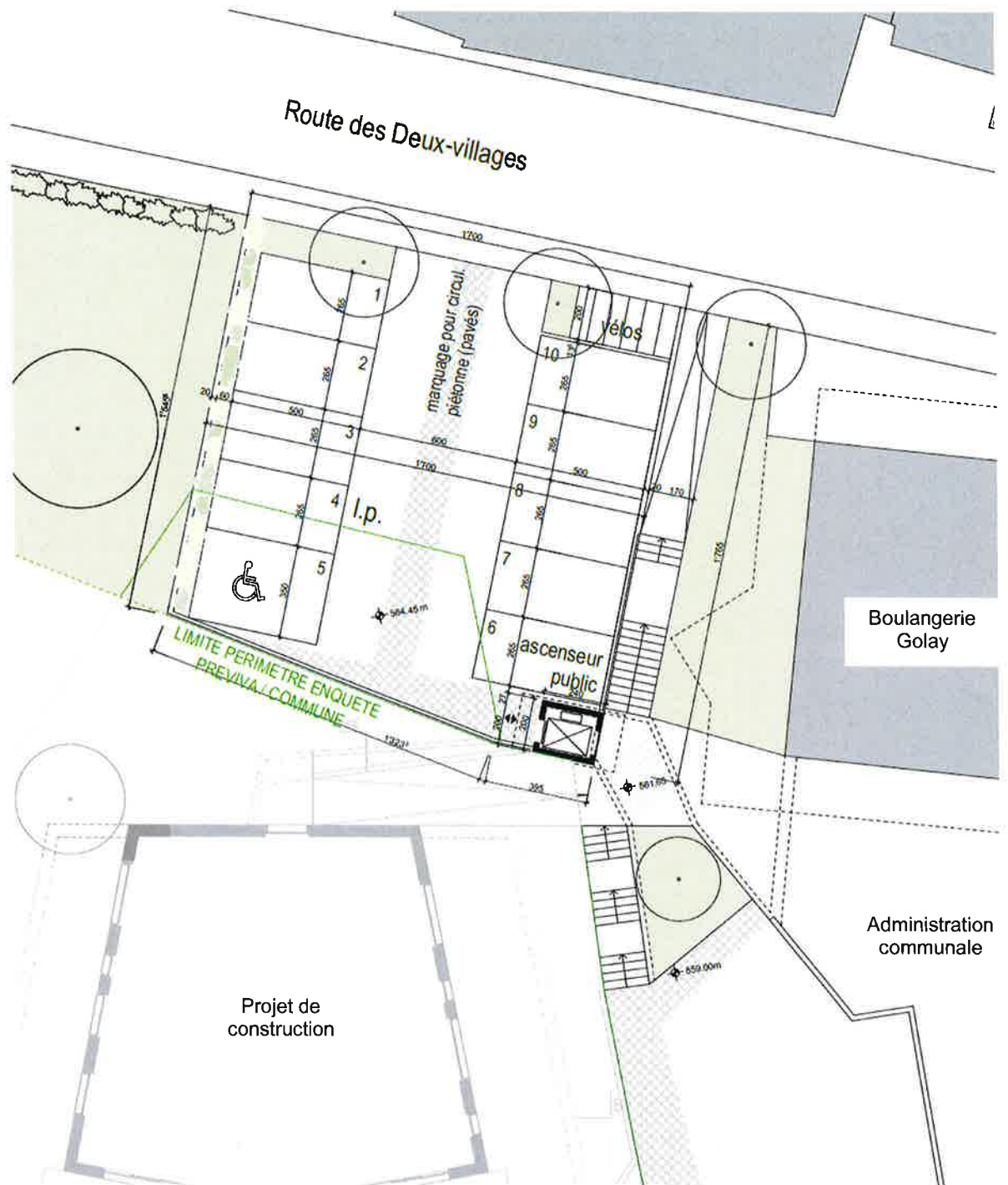
L'enjeu est de taille, il s'agit notamment d'augmenter l'offre en stationnement pour les véhicules légers et les deux roues, de créer une liaison pour personnes à mobilité réduite entre les différents niveaux (routes des Deux-Villages, commerces et services, administration communale, gare de St-Légier Village) et d'améliorer la sécurité pour les différents usagers, tout ceci à l'intérieur d'un espace relativement restreint. Espace qui a tout de même été étendu sur fond privé, via une plateforme, possibilité offerte par le fruit des négociations précitées, effectuées entre le propriétaire privé et la municipalité.

Le projet remplace donc les 6 places de parc existantes par 9 places pour les véhicules légers et une place handicapé, une zone pour les deux roues, un ascenseur et un nouvel escalier reliant les différents niveaux ainsi qu'une galerie débouchant sur l'actuel parking sis devant l'administration communal.



Projection depuis l'administration communale

Ce programme a été coordonné avec le réaménagement de la traversée du village afin qu'il s'intègre parfaitement à celui-ci, conceptuellement et par le choix des revêtements. Il sera également agrémenté par différentes plantations similaires aux essences choisies dans le cadre du projet de réaménagement en cours de réalisation.



Plan issu du dossier de demande d'autorisation de construire

Enfin, le projet de construction a été soumis à l'enquête publique du 25 septembre au 26 octobre 2020. Il a suscité une seule opposition qui cible indéniablement le projet de construction des deux habitations collectives et non le réaménagement de l'espace public. Le permis de construire a dès lors été délivré et les voies de recours ouvertes.

4. Aspects financiers

La réalisation du projet sera entreprise dans le cadre de la construction des deux habitations collectives sur la parcelle n° 2903. En effet, cette solution apportait l'avantage de bénéficier de prix avantageux puisque les appels d'offres ont été établies parallèlement au chantier précité, plus important. C'est alors que la municipalité a négocié un montant forfaitaire de CHF 293'500 TTC, montant basé sur le résultat des appels d'offres. Ainsi la coordination des travaux sera garantie entre les ouvrages, puisque la direction des travaux sera exécutée par le même mandataire. A savoir également que sur le total du montant des travaux estimés à CHF 543'500.- TTC, le maître de l'ouvrage participera à hauteur de CHF 250'000.- et met gracieusement à disposition son fonds pour la construction des nouvelles infrastructures. A contrepartie, il a été admis que la place visiteur nécessaire dans le cadre de la construction du projet privé serait intégré dans les 9 nouvelles places publiques (non réservée).

5. Financement

Plan des investissements

Ces coûts n'ont pas été portés au plan des investissements.

Financement

Plafond voté	CHF	95'000'000.-
Dette brute à la date du présent préavis	CHF	63'425'000.-

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

Coûts annuels

Intérêts lissés 1.5 %	CHF	2'200.-
Amortissement	CHF	9'800.-
Total	CHF	12'000.-

Ces coûts ne peuvent pas être imputés aux dépenses thématiques.

La pose d'un horodateur engendra des recettes que nous n'avons pas estimées à ce jour.

6. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 293'500.- ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Amortir sur une durée de 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner